



Association subvention et sponsoring

Par Synest

Bonjour,

Nous sommes une jeunes association du Gard nommé .

Nous avons créer l'année dernière un événement que nous reproduirons chaque année.

Nous rencontrons un problème sur un point, le voici :

Nous voulons financer notre projet par des subventions et par du sponsoring privé, les deux sont-ils compatibles ?

Pouvons nous demander à autant de financeur/sponsor que nous voulons (département, région, commune, intercommunalité, plusieurs entreprise privée, en nature par des associations voisines) ?

Merci pour votre temps et votre expertise !

Par Isadore

Bonjour,

Il est bien sûr possible de cumuler subventions publiques et mécénat privé. Il est aussi possible de multiplier les mécènes.

Attention, les dons reçus par une association qui n'est pas d'utilité publique sont soumis à des droits de donation pour les sommes supérieures à 1564 euros. La somme s'entend par donateur, il est donc plus avantageux de recevoir de petites sommes de plusieurs personnes ou entreprises différentes qu'une grosse somme d'un seul donateur. Lisez cette page :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2722>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2722>]

Une subvention accordée par une collectivité n'est pas une don.